

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 15 juillet 2021, à 10h00, sous la présidence de M. André Gagnon, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents M. Francis Gagné, M. Jocelyn Gagné, Mme Sonia Tremblay, Mme Ginette Camiré, M. Raymond St-Onge et M. Jacques Lirette.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

AVIS DE CONVOCATION :

Conformément aux articles 153 et 157 du Code municipal, tous les membres du conseil présents sur le territoire assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que les sujets suivants soient traités lors de la présente séance :

- Mandat à Construction Aquabec pour l'inspection complète du réservoir d'eau potable;
- Acceptation de l'offre d'achat avec Construction Ferland Grenier Inc. ou tout autre société à être formée pour la vente des lots no. 6 457 184 et no. 6 457 185;
- Octroi d'un contrat pour la fourniture d'un camion autopompe-citerne neuf avec équipements pour le Service incendie;
- Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC) de Développement économique Canada pour les régions du Québec;
- Programme d'aide à la voirie locale - Volet Accélération des investissements sur le réseau local – partie du rang Saint-Aimé;
- Mandat à WSP Canada Inc. pour la préparation de plans et devis pour les travaux de réfection dans une partie du rang Saint-Aimé.

140-07-2021

MANDAT À CONSTRUCTION AQUABEC POUR L'INSPECTION COMPLÈTE DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE :

Il est proposé M. Jacques Lirette,
appuyé par Mme Sonia Tremblay,
et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal mandate Construction Aquabec pour une inspection complète du réservoir d'eau potable situé sur la rue Hazen pour un montant 4 500 \$ plus les taxes.

141-07-2021

ACCEPTATION DE L'OFFRE D'ACHAT AVEC CONSTRUCTION FERLAND GRENIER INC. OU TOUT AUTRE SOCIÉTÉ À ÊTRE FORMÉE POUR LA VENTE DES LOTS NO. 6 457 184 ET NO. 6 457 185:

Considérant que Construction Ferland Grenier Inc. ou tout autre société à être formée est intéressé par l'acquisition des lots no. 6 457 184 et no. 6 457 185 situés au coin des rues Boilard et Turcotte;

En conséquence, il est proposé Mme Ginette Camiré, appuyé par M. Francis Gagné et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal accepte l'offre d'achat signée avec Construction Ferland Grenier Inc. ou tout autre société à être formée concernant la vente des lots no. 6 457 184 d'une superficie de 639,7 mètres

carrés et no. 6 457 185 d'une superficie de 1 118,2 mètres carrés pour un montant total de 94 609.50 \$ plus les taxes.

Que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous les documents relatifs à l'acte notarié pour la vente des lots no. 6 457 184 et no. 6 457 185.

142-07-2021

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN CAMION AUTOPOMPE-CITERNE NEUF AVEC ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE INCENDIE :

Considérant que le conseil municipal désire faire l'acquisition d'un camion autopompe-citerne neuf de l'année 2021 ou plus récent avec équipements pour le Service incendie;

Considérant que des avis d'appels d'offres publics ont été publiés pour l'obtention de soumissions;

Considérant qu'une seule soumission a été déposée le 29 juin 2021 à 11h, soit celle de Maxi-Métal Inc. au montant de 494 746.00 \$ plus les taxes;

Considérant l'entrée en vigueur, le 6 mai 2021 du Règlement no. 322-2021 décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition d'une autopompe-citerne pour le Service incendie, ledit Règlement ayant été approuvé le 30 juin 2021 par le ministère des Affaires municipales pour un montant maximal de 450 000 \$;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Gagné, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité:

Que soit octroyé à Maxi-Métal Inc. le contrat pour la fourniture d'un camion autopompe-citerne neuf de l'année 2022 avec équipements pour le Service incendie au prix de 494 746.00 \$ plus les taxes applicables conformément au document d'appels d'offres et à la soumission déposée par Maxi-Métal Inc.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à Maxi-Métal Inc.

Que les montants utiles à cette dépense soient puisés à même les sommes prévues au règlement d'emprunt no. 322-2021 et la différence provenant du fonds général.

Que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tout document utile aux fins d'assurer le suivi de la présente résolution.

143-07-2021

FONDS CANADIEN DE REVITALISATION DES COMMUNAUTÉS (FCRC) DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA POUR LES RÉGIONS DU QUÉBEC :

Il est proposé par M. Jocelyn Gagné,
Appuyé par M. Jacques Lirette,
Et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Saint-Bernard autorise la présentation du projet d'aménagement d'un sentier d'hébertisme au Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC) de Développement économique Canada pour les régions du Québec.

Que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Bernard à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

Que la Municipalité de Saint-Bernard désigne Madame Johanne Beauseigle, directrice des loisirs, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

144-07-2021

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU LOCAL – PARTIE DU RANG SAINT-AIMÉ :

Attendu que la Municipalité de Saint-Bernard a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que la Municipalité de Saint-Bernard s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

Attendu que la Municipalité de Saint-Bernard choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- ☒ l'estimation détaillée du coût des travaux;
- ☐ l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- ☐ le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

Attendu que le chargé de projet de la municipalité, Mme Marie-Eve Parent agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Mme Sonia Tremblay, appuyée par M. Jacques Lirette, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité Saint-Bernard autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

145-07-2021

MANDAT À WSP CANADA INC. POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DANS UNE PARTIE DU RANG SAINT-AIMÉ :

Considérant le projet de travaux d'amélioration du réseau routier dans une partie du rang Saint-Aimé;

Considérant que ces travaux nécessitent la production de plans et devis par un ingénieur membre de l'ordre des ingénieurs du Québec;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par M. Raymond St-Onge et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate la firme d'ingénieurs WSP Canada Inc. pour un montant de 11 900 \$ plus les taxes dans le cadre de la

préparation des plans et devis pour les travaux d'amélioration du réseau routier dans une partie du rang Saint-Aimé.

André Gagnon, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, André Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Gagnon, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière